RAPPORT ANNUEL 2012-2013 SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI NATIONAL

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Déposé à l'Assemblée nationale
par la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés
et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation

Mai 2014

Québec

Édition
La Direction des communications du ministère de la Famille

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN : 978-2-550-70135-4 (imprimé)
978-2-550-70136-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2014

RAPPORT ANNUEL 2012-2013 SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI NATIONAL

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Déposé à l'Assemblée nationale
par la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés
et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation

Mai 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16 de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel 2012-2013 sur les activités du fonds de soutien aux proches aidants et sur les activités de la société de gestion L'Appui.

Le rapport soumis présente un bilan du nombre d'activités tenues, des sommes versées et des résultats obtenus par L'Appui national pour la période s'étant déroulée du 1er avril 2012 au le 31 mars 2013.

Ce bilan témoigne du travail accompli grâce au Fonds de soutien aux proches aidants. Je tiens à remercier notre partenaire, Sojecci II ltée, de la famille Lucie et André Chagnon, pour sa contribution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

Francine Charbonneau

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES 7

1 États financiers du Fonds de soutien aux proches aidants 11

2 Année 2012-2013 : un accompagnement accru des Appuis régionaux. 13

2.1 Déploiement des dix-sept Appuis régionaux 13

2.2 Total des sommes versées en 2012-2013 14

2.3 Stratégie complémentaire 15

3 Appels de projets 16

4 Évaluation des résultats obtenus 17

5 Modification au protocole d'entente 21

NOTES EXPLICATIVES

Le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, a été adopté le 8 octobre 2009. Ce fonds de soutien a été constitué dans le but de soutenir les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes aînées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. Le Fonds de soutien a commencé ses activités le 2 décembre 2009 et il est administré par le Secrétariat aux aînés.

De la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants découle un partenariat établi entre le gouvernement du Québec, par la voie du ministre responsable des Aînés, et Sojecci II ltée, société de la famille Lucie et André Chagnon, partenaires dans ce dossier. À cet effet, le 1er novembre 2009, les partenaires ont signé un protocole d'entente déterminant les modalités de gestion des contributions annuelles, les principes d'action, la stratégie d'intervention, les caractéristiques des projets, la durée de l'entente et les dispositions de résiliation.

Les partenaires se sont engagés en signant ce protocole d'entente sur une période de dix ans afin de soutenir conjointement des projets émanant de l'une ou de l'autre des régions administratives du Québec et ayant pour objet de répondre de manière appropriée aux besoins des différentes communautés locales qui les composent. Le ministre et Sojecci II consacreront, pendant ces dix ans, 150 millions de dollars et 50 millions respectivement, à raison, annuellement, de 15 millions par le ministre et de 5 millions par Sojecci II. Les objectifs visés sont :

- l'augmentation, la diversification et la fourniture de services de répit;
- la fourniture de services d'accompagnement et de support individuel, communautaire ou social;
- le soutien efficace et continu des communautés locales œuvrant auprès d'eux;
- la fourniture de services de formation et d'apprentissage;

- le soutien à l'innovation de même qu'à l'acquisition et au transfert de connaissances en ces matières.

Les partenaires estiment que les besoins des proches aidants sont nombreux et doivent être satisfaits de manière appropriée pour leur permettre de poursuivre leur accompagnement auprès de leur entourage. En ce sens, les partenaires considèrent que la stratégie principale de la société de gestion L'Appui national, qui gère et administre les sommes versées par le Fonds de soutien, devra reposer sur la mobilisation et l'engagement, dans chacune des régions administratives du Québec, en vue de créer, d'animer et de soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou d'orientation destinés aux proches aidants en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales de chaque région administrative.

Le ministre et Sojecci II ont donc conclu une entente avec L'Appui national en signant respectivement une convention de subvention et une convention de contribution. Toutes deux en vigueur en date du 3 décembre 2009, ces conventions déterminent les modalités de versement, les conditions d'octroi des sommes, les responsabilités afférentes ainsi que les détails de gestion et de résiliation.

Concernant le rapport annuel à produire, l'article 16 de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants édicte les principes de la reddition de comptes suivants :

> « Le ministre responsable des Aînés dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du Fonds et sur celles de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants et de tout autre organisme à qui le ministre verse des subventions ou des contributions pour les fins visées aux articles 1 et 2. Ce rapport doit notamment comprendre une liste des activités, des projets et des initiatives financés et faire également état, le cas échéant, des modifications apportées au protocole d'entente de partenariat conclu entre le ministre responsable des Aînés et Sojecci II Ltée.

La commission compétente de l'Assemblée nationale procède à l'étude de ce rapport tous les trois ans. »

Conformément à cet article, le présent rapport comprend un bilan détaillé du nombre d'activités, d'initiatives et de projets soutenus, des sommes versées et des résultats obtenus par L'Appui national pour la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013. Il comprend aussi les activités financières du Fonds de soutien, c'est-à-dire le bilan de l'actif, du passif et de l'excédent cumulé.

Par ailleurs, le protocole d'entente signé entre le gouvernement et Sojecci II ltée a été modifié à la suite de l'adoption du décret n° 171-2013 concernant des modifications aux modalités et conditions de versement des subventions à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.

1 États financiers du Fonds de soutien aux proches aidants

Les états financiers du Fonds de soutien aux proches aidants sont présentés ci-dessous. Le tableau 1 laisse voir que la somme de 11 160 000 $ a été injectée dans le Fonds de soutien par la partie gouvernementale en 2012-2013. Il existe également un excédent cumulé, au 31 mars 2013, de 11 792 916 $. De ce montant, les intérêts sur le Fonds consolidé du revenu représentent une somme de 44 912 $. Comme L'Appui national a été institué en personne morale par lettres patentes délivrées le 30 octobre 2009, un seul montant de 7 400 000 $ a été versé pour l'année 2009-2010. Le second versement est donc reporté annuellement dans le Fonds de soutien et il sera versé à la fin de l'entente de dix ans.

Tableau 1 - États financiers au 31 mars 2013

Fonds de soutien aux proches aidants
Bilan (non vérifié)
au 31 mars 2013, incluant le comparatif au 31 mars 2012

	31 mars 2013 ($)	31 mars 2012 ($)
Actif		
Intérêts courus à recevoir	12 453	10 669
Avances au Fonds consolidé du revenu	11 780 463	7 897 335
	11 792 916	**7 908 004**
Passif	-	-
Excédent cumulé	11 792 916	7 908 004
	11 792 916	**7 908 004**

Fonds de soutien aux proches aidants
État des résultats et excédent cumulé (non vérifiés)
au 31 mars 2013, incluant le comparatif au 31 mars 2012

	31 mars 2013 ($)	31 mars 2012 ($)
Revenus		
Taxes à la consommation – Tabac	15 000 000	15 000 000
Intérêts sur le Fonds consolidé du revenu	44 912	41 898
	15 044 912	**15 041 898**
Charges		
Transfert pour l'octroi d'une subvention pour le soutien aux proches aidants :		
- Soutien	11 160 000*	14 880 000
	11 160 000	**14 880 000**
Excédent annuel	**3 884 912**	**161 898**
Excédent au début	**7 908 004**	**7 746 106**
Excédent à la fin	**11 792 916**	**7 908 004**

* La différence de 3 720 000 $ entre le montant des charges de 2012 et celui de 2013 s'explique par la suspension des versements qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

2 Année 2012-2013 : un accompagnement accru des Appuis régionaux

2.1 Déploiement des dix-sept Appuis régionaux

Dans l'article 4.1 du protocole d'entente dûment signé en novembre 2009, les partenaires (ministre responsable des Aînés et Sojecci II) ont convenu ce qui suit :

> « [La] principale stratégie d'intervention de la Société de gestion reposera sur la mobilisation et l'implantation, dans chacune des régions administratives, des instances et des acteurs légitimes et reconnus voués au soutien et au bien-être des Proches aidants, en vue de créer, d'animer et de soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou de références destinés aux Proches aidants (ci-après, les « Carrefours de soutien »), en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales de chaque région administrative et dont le développement respectera les particularités régionales ainsi que les priorités issues de la concertation des acteurs. »

Les carrefours de soutien aux aidants (CSA) doivent permettre de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la mobilisation et l'engagement des partenaires et des instances qui viennent en aide aux proches aidants. Ils définiront les services nécessaires et coordonneront efficacement l'accès aux services.

Les CSA soutiennent aussi financièrement divers projets favorisant le soutien aux proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou d'autres démences apparentées, ou de toute forme de dégénérescence physique ou mentale liée au vieillissement.

Pour ce faire, les CSA assurent la réalisation d'un portrait diagnostic de la situation des proches aidants des aînés dans leur région, élaborent un plan stratégique et un plan d'action annuel, mettent en place des mécanismes d'évaluation et procèdent à un appel de projets.

Au 31 mars 2013, dix-sept Appuis régionaux sont présents dans les régions suivantes : le Bas-Saint-Laurent, les Laurentides, la Montérégie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, la Capitale-Nationale, le Centre-du-Québec, Montréal, l'Abitibi-Témiscamingue, la Jamésie, la Mauricie, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'Outaouais et la Côte-Nord.

2.2 Total des sommes versées en 2012-2013

Le total des sommes versées aux Appuis régionaux au 31 mars 2013 apparaît au tableau 2.

Tableau 2 - Sommes versées aux Appuis régionaux au 31 mars 2013

Appuis régionaux	Sommes versées ($)
Appui Bas-Saint-Laurent	446 328
Appui Laurentides	820 562
Appui Montérégie	1 390 287
Appui Saguenay–Lac-Saint-Jean	155 393
Appui Estrie	256 981
Appui Chaudière-Appalaches	291 713
Appui Laval	242 831
Appui Lanaudière	196 303
Appui Capitale-Nationale	180 727
Appui Centre-du-Québec	117 280
Appui Montréal	423 459
Appui Abitibi-Témiscamingue	149 236
Appui Jamésie	40 757
Appui Mauricie	37 008
Appui Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	49 248
Appui Outaouais	161 366
Appui Côte-Nord	151 477
TOTAL	**5 110 956**

2.3 Stratégie complémentaire

L'article 4.10 du protocole d'entente dûment signé en novembre 2009 par les partenaires stipule ceci :

> « Par une stratégie accessoire et complémentaire à la stratégie principale, la Société de gestion favorisera également des Projets visant :
> 4.10.1 la sensibilisation de la population, d'une façon efficace et soutenue, au rôle déterminant des proches aidants et le développement d'une culture favorisant la reconnaissance de leur apport, avec l'objectif d'améliorer et de faciliter le soutien continu des communautés locales œuvrant auprès des proches aidants;
> 4.10.2 à fournir des services de formation et d'apprentissage, et notamment, à cette fin, promouvoir la formation, la réalisation de recherche-action ou de projets pilotes ainsi que le développement d'outils; et
> 4.10.3 à soutenir l'acquisition et le transfert de connaissances. »

Ainsi, la stratégie complémentaire est composée de projets tels que la création d'un portail Internet, la mise en place d'une ligne nationale « Info-aidant » et de lignes régionales « Info-aidant ». À ces projets, s'ajoute l'animation de deux comités : le Comité des pratiques prometteuses, composé de dix-huit partenaires des milieux communautaires, institutionnels et associatifs et la Table de concertation nationale pour les aidants, composée de sept partenaires des milieux universitaires et institutionnels.

Le portail Internet, mis en ligne le 14 mai 2012, a reçu 58 655 visites au 31 mars 2013. La ligne Info-aidant nationale a été lancée le 6 novembre 2012; par ailleurs, huit régions disposent à l'heure actuelle d'une ligne régionale pour laquelle on a recruté un conseiller ou une conseillère aux proches aidants. Pour les régions qui n'ont pas de ligne Info-aidant régionale, trois personnes assurent la suppléance au sein de la ligne Info-aidant nationale. Au 31 mars 2013, la ligne nationale a reçu 434 appels téléphoniques; pour leur part, les lignes régionales ont reçu 606 appels téléphoniques.

3 Appels de projets

En 2012-2013, les Appuis régionaux du Bas-Saint-Laurent, des Laurentides, de la Montérégie, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Laval et de Lanaudière ont lancé des appels de projets et attribué des financements pour la réalisation de projets.

Au total, 53 projets ont été financés (voir le tableau 3), ce qui donne un investissement de plus de 4,2 millions de dollars[1] pour la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Tableau 3 - Financement attribué par les Appuis régionaux à des projets, du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Appuis régionaux	Projets financés (N)	Montants engagés au 31 mars 2013 ($)	Montants versés au 31 mars 2013 ($)
Bas-Saint-Laurent	7	223 955	191 601
Laurentides	10	1 057 804	437 619
Montérégie	7	1 309 860	-
Chaudière-Appalaches	14	804 500	-
Estrie	7	217 013	5 647
Laval	4	177 500	-
Lanaudière	4	424 537	-
TOTAL	**53**	**4 215 169**	**634 867**

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, plus de 2 800 proches aidants ont été joints par la réalisation de 22 projets qui se sont terminés durant cette période. Pour les autres projets, l'information n'est pas connue actuellement, car ils sont en cours de

[1] Certains montants de cette somme seront versés sur plusieurs années.

réalisation. Les projets soutenus correspondent aux objectifs visés dans le protocole d'entente.

4 Évaluation des résultats obtenus

Pour L'Appui national, la période 2012-2013 a été consacrée à l'accompagnement des dix-sept Appuis régionaux, plus particulièrement au lancement des appels de projets pour plusieurs d'entre eux.

Chacun des Appuis régionaux a désormais réalisé un portrait-diagnostic des services offerts aux proches aidants, de même que son plan d'action annuel. Ces étapes étant accomplies, les appels de projets peuvent progressivement être lancés. De nombreuses réalisations, comme le démontre le tableau 4, ont permis d'accompagner chaque Appui régional dans son développement et de favoriser le réseautage entre les Appuis régionaux.

Tableau 4 - Réalisations de l'année 2012-2013

Réalisations	2012-2013
1. Soutien à l'implantation et au déploiement • Poursuite de l'accompagnement personnalisé auprès des dix-sept Appuis régionaux dans les régions administratives du Québec dans le respect des diversités régionales et avec le souci d'obtenir une représentation significative dans chaque région. • Transmission aux Appuis régionaux de guides portant sur le déploiement de l'Appui régional et la communication. • Poursuite des travaux par le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James afin de parvenir à mobiliser les acteurs régionaux autour de la proche aidance à l'égard des aînés. Des consultations auprès d'organismes sont en cours.	✓ En cours

Réalisations	2012-2013
• Tenue de quatre rencontres de la Table des directions générales des Appuis régionaux. Ces rencontres permettent le partage d'expérience et d'expertise et ont pour objectifs d'informer les directions générales de l'avancement des divers dossiers en cours, de discuter des orientations de la mise en œuvre des services, de transmettre des outils de travail et d'échanger sur divers aspects liés aux réalités régionales. Voici des exemples de thèmes abordés : Stratégie d'évaluation 2011-2019, banque de données, ligne Info-aidant, plan de communication. • Tenue d'une rencontre de la Table des présidences des conseils d'administration des Appuis régionaux en février 2013. Pendant cette rencontre, différents thèmes ont été abordés, notamment l'état de la mise en œuvre du réseau des Appuis régionaux, l'implantation de la ligne Info-aidant, la tenue des journées de L'Appui, le fonctionnement des communications en réseau. • Réalisation d'une tournée des conseils d'administration des Appuis régionaux par le directeur général de L'Appui national afin de consolider les liens de collaboration et de partenariat établis avec les acteurs locaux. • Organisation des Journées de L'Appui les 19 et 20 mars 2013. Cette première rencontre a permis de réunir 133 personnes qui ont pris connaissance des résultats obtenus par le Comité des pratiques prometteuses responsable de la réalisation de guides sur l'information et la formation ainsi que sur le répit. • Tenue de séances de formation continue sur la gouvernance ou la gestion financière. • Accompagnement des directeurs aux opérations de L'Appui	

Réalisations	2012-2013
national lors des rencontres des comités d'analyse de projets régionaux. • Dépôt de la philosophie d'intervention et intégration de cette dernière dans les appels de projets des Appuis régionaux. • Application du cadre procédural (définissant les valeurs qui doivent orienter la réflexion, les pratiques et les décisions établies en collaboration avec le réseau des Appuis régionaux). • Préparation de l'évaluation de l'implantation et du fonctionnement des Appuis régionaux.	
2. Évaluation du processus de fonctionnement et de son impact • Adoption, en juin 2012, par le conseil d'administration de L'Appui national de la Stratégie d'évaluation 2011-2019. • Évaluation, par SOM Recherches et sondages, de l'implantation et du fonctionnement du portail Internet et de la qualité du site Web.	✓
3. Instauration d'un partenariat et de la concertation en vue d'une cohérence et d'une complémentarité des actions • Tenue de trois rencontres par la Table de concertation nationale pour les aidants (TCNA), dont le mandat consiste à faciliter la concertation entre les acteurs gouvernementaux afin de suivre les travaux du Comité des pratiques prometteuses concernant les guides sur l'information et la formation ainsi que sur le répit. • Tenue de huit rencontres entre L'Appui national et des acteurs des milieux institutionnels, associatifs et communautaires afin de favoriser l'émergence de partenariats fructueux qui permettront d'améliorer concrètement la qualité de vie des proches aidants.	✓

Réalisations	2012-2013
4. Élaboration d'une stratégie de communication pour favoriser la cohésion des messages	✓
• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication.	En cours
• Élaboration d'un extranet pour les Appuis régionaux afin de favoriser les échanges d'information, d'expérience et d'expertise du réseau.	En cours
• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de relations publiques.	
• Accompagnement des Appuis régionaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de communication par la réalisation d'un cahier sur le thème de la communication, d'un gabarit de dépliant et d'une affiche ou d'un signet.	
5. Création d'environnements favorables	✓
• Lancement d'un portail Internet en mai 2012. Au 31 mars 2013, ce portail avait reçu 58 655 visites. Une évaluation de son implantation et de son fonctionnement a été déposée en mai 2013.	
• Lancement de la ligne Info-aidant nationale le 6 novembre 2012 et de plusieurs lignes Info-aidant régionales.	
• Tenue de plusieurs rencontres entre les partenaires et les acteurs de ligne d'écoute, d'information et de référence afin de faciliter les échanges et d'améliorer la complémentarité des actions.	
• Établissement du bilan du nombre d'appels téléphoniques reçus au 31 mars 2013 : 434 appels téléphoniques pour la ligne nationale et 606, pour les lignes régionales.	
6. Fonctionnement efficace et efficient de L'Appui national	✓
• Tenue de quatre rencontres du conseil d'administration, d'une rencontre du comité d'évaluation et d'une rencontre du comité de vérification.	

Réalisations	2012-2013
• Mise en œuvre d'un système de reddition de comptes et de gestion pour L'Appui national et les Appuis régionaux afin de maintenir une gestion financière rigoureuse.	

5 Modification au protocole d'entente

Étant donné l'existence de surplus cumulés importants dont la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants bénéficiait, le décret n° 171-2013 fut adopté le 7 mars 2013, afin de suspendre, pour une durée de 29 mois, les versements du gouvernement à la société de gestion. Par ailleurs, Sojecci II ltée a également suspendu ses versements à la société de gestion pour cette même période.

L'adoption de ce décret a donné lieu à une modification du protocole d'entente et une entente de modification du protocole d'entente a été signée par les partenaires dont la date d'entrée en vigueur est le 1er janvier 2013.

Famille
Québec